

Les Jurys de la Communauté Française de l'Enseignement Secondaire Ordinaire

Consignes d'Examen

Cycle	2018-2019/1 ^{er} cycle
Titre	DAES
Matière	Sciences

**Direction de l'organisation
des jurys**

Rue Adolphe Lavallée, 1
1000 Bruxelles

jurys@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86
enseignement.be/jurys

Informations générales

●●● Identification de la matière

Sciences (de Base)

Ces consignes annulent toutes les précédentes et ne sont valables que pour le **premier cycle 2018-2019 (première et seconde sessions)**.

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

DAES (Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement supérieur.)

●●● Programme

Programme du jury (Niveau : **Sciences de Base**).

Biologie : 124/2001/240

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/124-2001-240.pdf>

Chimie: 126/2001/240

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/126-2001-240.pdf>

Physique : 122-2/2001/240

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/122-2-2001-240.pdf>

1. Biologie

Module 1 : La Cellule

Module 2 : La Reproduction

Module 3 : La génétique – L'évolution

Module 4 : L'écologie – L'environnement – La biodiversité

2. Chimie

Module 1 : La chimie des milieux aquatiques réactions de précipitation et réactions acidobasiques

Module 2 : Le pétrole et ses dérivés substances organiques (première partie)

Module 3 : Transformations d'énergie aspects énergétiques et cinétiques de la réaction

Module 4 : Conversion d'énergie chimique en énergie électrique réactions d'oxydoréduction

Module 5 : Les molécules de la vie substances organiques (deuxième partie) : substances organiques oxygénées

Module 6 : Equilibre réactionnel - équilibre d'un système ionique: équilibre des réactions acidobasiques

3. Physique

Module 1 : Energie

Module 2 : Electromagnétisme

Module 3 : Oscillations et ondes

Module 4 : Radioactivité, production d'énergie électrique

Module 5: Univers

Attention qu'à partir du second cycle de 2018-2019, le programme du jury se basera uniquement sur le référentiel sciences de base dont les liens sont les suivants :

http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2015/01/20_2.pdf (page 2376 à 2380)

http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2015/01/20_2_2.pdf (page 2381 à 2394)

II. Organisation de l'examen

●●● Type d'examen

Examen oral

L'examen se déroule en 3 parties (biologie, chimie et physique) passées consécutivement sur 1/2 journée. Dans chacune des matières, un texte est donné et adapté au programme de la matière, les questions posées sur le texte permettent de parcourir le programme CESS général.

●●● Matériel autorisé

Matériel requis : Calculatrice scientifique (non graphique), Stylos, Effaceur, Tipp-ex, Crayons (3 couleurs différentes), Latte, Rapporteur, Gomme

Matériel autorisé : /

Matériel refusé : GSM, smartphone, tablette, montre connectée et dictionnaire, feuilles de brouillon

III. Evaluation et sanction des études

●●● Pondération

Les 3 parties (Chimie, Biologie et Physique) sont notées individuellement sur /20. La moyenne globale de ces trois parties est calculée sur 20 et constitue la note finale de la matière de Sciences (de Base).

●●● Dispense

Rappel des conditions de dispenses :

- Présenter chaque partie
- Pas de dispenses partielles : La dispense s'établit sur la note finale et ne peut porter sur Biologie, Chimie et Physique séparément.

Si la moyenne générale est supérieure ou égale à 50%, il y a dispense de la matière sciences (de Base)

Si la moyenne générale est inférieure à 50% : il n'y a pas de dispense.